

Erasmus+ 2021-2027

en Fédération Wallonie-Bruxelles

Action-clé 1 : Mobilité des élèves et du personnel de *l'enseignement scolaire* à des fins d'éducation et de formation – Appel 2022

Décembre 2021

www.erasmusplus-fr.be



Contenu de la présentation

- Pourquoi mener un projet de mobilité en action-clé 1? Objectifs et priorités.
- Quelles activités, pour qui et où?
- Comment accéder aux projets d'action-clé 1? Accréditation et projets de mobilité court-terme.
- Les projets de mobilité court-terme.
- Les projets de mobilité pour organismes accrédités.
- Règles de financement pour les projets de mobilité à court-terme et les organismes accrédités.
- Par où commencer? Où trouver des partenaires et de l'inspiration?

Quels sont les objectifs de l'action-clé 1 pour le secteur scolaire?

- **Fournir des opportunités d'apprentissage aux citoyens européens et soutenir l'internationalisation et le développement institutionnel des écoles et des organismes actifs dans le secteur de l'éducation scolaire.**
- **Renforcer la dimension européenne de l'enseignement et de l'apprentissage.**
 - Promouvoir les valeurs d'inclusion, de diversité, de tolérance et de participation démocratique.
 - Sensibiliser à la diversité et au patrimoine européen commun.
 - Soutenir le développement de réseaux professionnels à travers l'Europe.
- **Améliorer la qualité de l'enseignement et des apprentissages dans les écoles.**
 - Soutenir le développement professionnel des enseignants, directeurs et tous les membres du secteur scolaire.
 - Encourager l'utilisation des nouvelles technologies et de nouvelles méthodes pédagogiques.
 - Améliorer l'apprentissage des langues et la diversité linguistique dans une école.
 - Faciliter le partage et le transfert de bonnes pratiques en matière d'enseignement et de développement scolaire.
- **Contribuer à la création d'un espace d'éducation européen.**
 - Permettre aux écoles d'être investies dans des échanges transnationaux et de mener à bien des projets de mobilité de qualité.
 - Rendre la mobilité possible pour chaque élève du secteur scolaire.
 - Encourager la reconnaissance des acquis des élèves et des membres du personnel après une mobilité à l'étranger.

Les grandes priorités transversales du programme

Chaque organisme participant à un projet Erasmus + doit promouvoir activement ces 4 grandes priorités:

➤ Inclusion et diversité.

Chaque organisation, en accord avec la charte de standards de qualité Erasmus+, doit s'assurer que les opportunités de mobilités sont rendues accessibles à tous les participants potentiels de manière équitable et inclusive.

Dans la promotion des possibilités de mobilité, dans le processus de sélection, dans la préparation à la mobilité, dans l'intégration des mobilités au calendrier scolaire, dans les mesures de réinsertion après un séjour de mobilité.

➤ Développement durable.

Chaque organisation doit promouvoir des comportements responsables et respectueux de l'environnement auprès de ses participants lors des activités de mobilités. C'est également son rôle de conscientiser les participants sur l'importance d'agir pour réduire ou compenser l'empreinte environnementale des activités de mobilité.

En utilisant les aides financières spécifiques mises à disposition pour promouvoir des moyens de transport écoresponsables.

➤ Education numérique.

Le programme soutien les organisations qui vont recourir à des méthodes et outils digitaux en complément des activités de mobilité physique et ce dans le but d'augmenter la coopération entre les différentes organisations partenaires ainsi que la qualité des apprentissages en leur sein.

Mobilités hybrides : toutes les activités de mobilité physique, peuvent être combinées avec des activités de mobilité virtuelle.

➤ Participation à la vie démocratique.

Les activités de mobilité devraient renforcer les compétences participatives, le développement des compétences sociales et interculturelles, de l'esprit critique et de l'éducation aux médias. Les projets devraient développer ou améliorer la compréhension de l'Union européenne et des valeurs communes de l'UE.

Quelles activités, pour qui et où ?

3 Grands types d'activités de mobilité proposées aux organismes actifs dans le secteur de l'enseignement scolaire:

- Mobilité des membres du personnel
- Mobilité des élèves
- Autres formats de mobilité

• Mobilité des membres du personnel :

➤ Missions d'enseignement (2 à 365 jours)

Permet aux membres du personnel de l'enseignement scolaire d'enseigner dans une école partenaire à l'étranger.

➤ Observation en situation de travail (2 à 60 jours)

Permet aux membres du personnel scolaire d'effectuer une période d'observation à l'étranger dans une école partenaire ou une autre organisation pertinente active dans le domaine de l'enseignement scolaire. L'objectif étant d'**apprendre de nouvelles pratiques** et de **recueillir de nouvelles idées** grâce à l'observation et l'interaction avec d'autres professionnels de l'éducation et la formation.

➤ Cours ou événements de formation à l'étranger (2 à 30 jours)

Permet aux membres du personnel scolaire de suivre un cours ou une formation structuré fondé sur un programme d'apprentissage prédéfini. *La formation doit associer des participants d'au moins 2 pays différentset permettre aux participants d'interagir entre eux et avec le(s) formateurs(s). Les activités entièrement passives (ex: conférences) ne sont pas éligibles.*

• Pour qui?

- Toutes personnes travaillant au sein d'écoles ou d'organisations actives dans le secteur scolaire (psychologues, éducateurs, conseillers pédagogiques, inspecteurs, ...).
- Les participants doivent avoir un contrat de travail avec l'organisation d'envoi ou prouver qu'ils travaillent régulièrement avec celle-ci.

• Où?

- La mobilité doit avoir lieu à l'étranger (autre pays que celui où est établi votre organisme), dans l'un des pays membres de l'union européenne ou pays tiers associés au programme.

Mobilité des élèves:

Quelles activités, pour qui et où ?

- Mobilité pour un groupe d'élèves (2 à 30 jours).
 - Séjour d'apprentissage collectif avec d'autres élèves dans un autre pays.
 - Min. 2 élèves + présence obligatoire d'accompagnant(s).
 - L'activité doit impliquer au moins 2 pays programmes
- Mobilité individuelle à court-terme (10 à 29 jours).

(Possibilité d'envisager du plus court-terme - min 2 jours - pour les élèves avec moins d'opportunités).

 - Voyage d'étude ou stage dans une école partenaire ou une organisation pertinente pour le projet de l'élève.
 - Obligation de définir un programme d'apprentissage pour chaque élève.
- Mobilité individuelle à long-terme (30 à 365 jours).
 - Voyage d'étude ou stage dans une école partenaire ou une organisation pertinente pour le projet de l'élève.
 - Obligation de définir un programme d'apprentissage pour chaque élève.
 - Une formation pré-départ obligatoire devra être organisée pour tous les participants.
 - Soutien financier plus conséquent pour les postes soutiens organisationnels et linguistiques.

Pour qui?

- Les élèves inscrits dans l'enseignement scolaire.

Où?

- La mobilité doit avoir lieu à l'étranger (autre pays que celui où est établi votre organisme), dans l'un des pays membres de l'union européenne ou pays tiers associés au programme.
- Pour les mobilités avec un groupe d'élèves: l'activité doit avoir lieu dans l'école du pays d'accueil. Exceptionnellement, si un autre lieu est plus adapté à l'activité et apportera une vraie plus value, celle-ci peut se dérouler dans un autre lieu que l'école ou à l'un des sièges des institutions européennes.

- Autres activités de mobilité éligibles:

- Experts (enseignants, formateurs,..) invités depuis un autre pays membre de l'union européenne ou pays tiers associés au programme (2 à 60 jours).
 - Objectif: améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage au sein de l'école.
 - *Ex.* Un expert dans une certaine méthode d'enseignement est invité dans votre école afin de former les enseignants à cette méthode spécifique et transmettre ses bonnes pratiques.
- L'accueil d'enseignants et d'éducateurs en formation depuis un autre pays membre de l'union européenne ou pays tiers associés au programme (10 à 365 jours).
- Les visites préparatoires:
 - Il est possible d'organiser une visite chez le partenaire d'accueil afin de préparer la mobilité des élèves ou des membres du personnel. Il doit être clairement démontré que cette visite a pour but d'améliorer le caractère inclusif de l'activité et sa qualité.
 - Il n'y a pas de visite préparatoire possible dans le cadre des activités de cours et formations pour les membres du personnel.
 - Maximum 3 participants par visite préparatoire.

Comment accéder aux activités de l'action-clé 1 ?

- Introduire une candidature lors de l'appel à projet annuel.
- 2 options:
 - Projets de mobilité court-terme
 - Modèle idéal pour des établissements qui se lancent dans l'aventure Erasmus+ et souhaitent acquérir de l'expérience (accès à un financement Erasmus+ plus direct et simplifié).
 - Activités de mobilités organisées sur une période plus courte et un nombre limité de participants.
 - Uniquement pour des organismes individuels.
 - Accréditation
 - Obligatoire si vous souhaitez organiser un nombre de mobilités important et de manière récurrente.
 - Financement garanti tous les ans.
 - Pour les organismes individuels ou en consortium.
- Autres possibilités:
 - Se joindre à un consortium de mobilité déjà accrédité.
 - Accueillir des mobilités IN.

Les projets de mobilité court-terme

- Qui peut déposer une candidature?
 - Ecoles du fondamental (maternelles et primaires) et de l'enseignement secondaire général.
 - Organismes de coordination, pouvoirs organisateurs ou tout autre organisation jouant un rôle dans le secteur scolaire.
 - Ce type de projet n'est pas ouvert aux consortiums et aux organismes accrédités!
 - Pour ce type de projet: limitation à maximum 3 financements sur une durée de 5 années consécutives (à partir de l'appel 2021).
- Où et Quand déposer la candidature? - Date de début des projets:
 - Via la plateforme en ligne: <https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/>
 - Pour le 23 février 2022 à 12h00 pour des projets commençant entre le 1er juin et le 31 décembre 2022.
- Durée des projets:
 - De 6 à 18 mois

Les projets de mobilité court-terme

- Nombre de participants aux activités de mobilité:
 - Maximum 30 mobilités (non inclus: éventuels accompagnants et visites préparatoires).
- Types d'activités éligibles:
 - Toutes les activités de mobilité pour membres du personnel et élèves citées précédemment.
- Selon quels critères ma candidature sera-t-elle évaluée?
 - La candidature doit être rédigée en français.
 - 3 critères d'évaluation:
 - Pertinence du projet (30 points)
 - Qualité de la conception et mise en œuvre du projet (40 points)
 - Qualité des actions de suivi (30 points)
 - Minimum 60/100 et la moitié des points dans chacun des 3 critères.
 - Séance d'aide à la candidature par l'équipe action-clé 1 le jeudi 27/01/2022 de 10h à 12h.

Les projets de mobilité pour organismes accrédités

- L'accréditation:

- Sur le modèle de la charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur.
- Appel à candidature pour l'obtention de l'accréditation 1x/an.
- Valide pour toute la durée de la programmation (2021-2027).
- Dès obtention de l'accréditation, accès au financement facilité et garanti pendant toute la durée de la programmation, procédure plus rapide.
- Aucune expérience préalable avec Erasmus+ n'est requise mais chaque organisme doit posséder au moins 2 ans d'expérience pertinente dans le domaine sur lequel porte la demande.
- Possibilité d'introduire une demande d'accréditation à titre individuel ou via un consortium. Obligatoire pour les consortiums. La liste des membres du consortium ne doit pas être fournie au stade de la demande d'accréditation. De plus, celle-ci peut évoluer d'années en années.

Un consortium de mobilité est un groupe d'organisations établies dans un même pays qui organisent des activités de mobilité dans le cadre d'un plan Erasmus commun.

- Un établissement ne peut présenter qu'une seule demande à titre individuel ou en tant que coordinateur de consortium pour chacun des trois secteurs de l'éducation et la formation.
- Dans la cadre de la candidature à l'accréditation, constitution d'un plan Erasmus (vision stratégique des activités de mobilité sur plusieurs années) devant être approuvé par l'agence nationale.

➤ Prochaine date butoir pour la demande d'accréditation: **19 octobre 2022 à 12h00** pour pouvoir introduire une demande de financements dès 2023.

- Candidature évaluée sur 100 points répartis en 4 catégories (min 70% et la moitié des points dans chaque catégorie) :
 - Pertinence (10 points)
 - Plan Erasmus: objectifs (40 points)
 - Plan Erasmus: activités (20 points)
 - Plan Erasmus: gestion (30 points)

Les projets de mobilité pour organismes accrédités

- Qui peut déposer une demande de financements?
 - Tout organisme titulaire d'une accréditation Erasmus+ pour le secteur de l'enseignement scolaire.
 - Consortium de mobilité: c'est le coordinateur du consortium qui introduit la demande. Obligation de fournir à ce stade la liste des membres qui composent le consortium (au moins 1 organisation en plus que le coordinateur).

On ne parle plus de candidature mais de demande de financements puisque l'organisme a obtenu l'accréditation.

- Où et Quand déposer la demande de financements? - Date de début des projets:
 - Via la plateforme en ligne: <https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/>
 - Pour le 23 février 2022 à 12h00 pour des projets commençant le 1er juin 2022.
 - Les organisations accréditées ne peuvent introduire qu'une demande par procédure de sélection.
- Durée des projets:
 - Durée initiale de 15 mois.
 - Au bout de 12 mois, possibilité de prolonger jusqu'à 24 mois maximum.

Les projets de mobilité pour organismes accrédités

- Nombre de participants aux activités de mobilité:
 - Pas de limitation (sauf si une limitation est émise au stade de l'allocation du financement.).
- Types d'activités éligibles:
 - Toutes les activités de mobilité pour membres du personnel et élèves citées précédemment.
- Selon quels critères le financement sera-t-il alloué?
 - Il n'y a plus d'évaluation qualitative à ce stade puisqu'elle a déjà eu lieu lors de la candidature pour l'accréditation.
 - Tous les organismes accrédités recevront donc un financement (s'ils en font la demande).
 - Le montant de ce financement dépendra de plusieurs éléments (ex: budget total disponible pour tous les organismes accrédités; activités prévues sous cet appel).
 - La demande de financement doit être rédigée en français.
 - Séance d'aide à la demande de financement par l'équipe action-clé 1, le jeudi 27/01/2022 de 14h à 16h.

Règles de financement pour projets de mobilité à court-terme et des organismes accrédités

- Les projets de mobilités de courte durée et les projets accrédités sont soumis aux mêmes règles de financement.
- Système de financement par postes budgétaires, globalement en coûts unitaires (quelques postes en frais réels). Le candidat sélectionne dans la liste des postes ceux dont il a besoin pour la réalisation de ses activités :

➤ Contribution à l'organisation du projet:

Coûts liés directement à la mise en œuvre des activités de mobilité qui ne sont pas couverts par les autres catégories de coûts.

(ex: préparation pédagogique et culturelle, suivi et soutien aux participants pendant la mobilité, outils et équipements pour activités de mobilité virtuelles, partage des résultats...)

Mécanisme de financement	Montants	Règle de répartition
Contribution aux coûts unitaires	<ul style="list-style-type: none">○ 100 EUR par expert invité, par enseignant ou éducateur en formation accueillis, par élève dans le cadre des mobilités en groupe (max 1000 euros/groupe) et par participant à une mobilité du personnel pour suivre un cours○ 350 EUR (200 EUR à partir de 100 participants à une même activité) par élève pour une mobilité courte et par membre du personnel participant à une mission d'enseignement ou d'observation en situation de travail.○ 500 EUR par élève participant à une mobilité à long-terme.	En fonction du nombre de participants

Règles de financement pour projets de mobilité à court-terme et des organismes accrédités

➤ Contribution aux frais de séjour (soutien individuel):

Coûts directement liés au séjour des participants, ainsi que des personnes les accompagnant pendant l'activité de mobilité (y compris, si nécessaire pour les jours durant le voyage : 2 jours pour voyage standard et 6 jours pour voyage vert).

Mécanisme de financement	Montants	Règle de répartition
Contribution aux coûts unitaires	<ul style="list-style-type: none">○ Forfaits journaliers par pays (répartis en 3 groupes de pays différents.)○ Pour le personnel & accompagnateur : 140-160-180 €/jour, selon le pays de destination. (Si accompagnateur au-delà de 60 jours, montant supplémentaire financé par le budget « soutien à l'inclusion »)○ Pour les élèves : 60-70-80 €/jour, selon le pays de destination○ Pour tous: 70% de ces montants à partir du 15ième jour.	En fonction du nombre de participants, de la durée du séjour et du pays d'accueil.

➤ Visites préparatoires:

Frais de séjour et de voyage pour la participation à une visite préparatoire.

Mécanisme de financement	Montants	Règle de répartition
Contribution aux coûts unitaires	<ul style="list-style-type: none">○ 575 EUR par participant (max 3 participants par visite)	En fonction du nombre de participants

Règles de financement pour projets de mobilité à court-terme et des organismes accrédités

➤ Voyage:

Participation aux frais de voyage A/R des participants et des personnes les accompagnant, de leur lieu d'envoi jusqu'à l'endroit de l'activité.

Participation aux frais de voyage A/R pour la formation pré-départ des mobilité long-terme.

Mécanisme de financement	Montants	Règle de répartition
Contribution aux coûts unitaires	<ul style="list-style-type: none">Le montant dépend de la distance parcourue (différentes bandes kilométriques de 10 à plus de 8000 km).Top up disponible si le participant utilise un moyen de transport durable (pour les bandes kilométriques de 100 à 3 999 km).Ex: Distance entre 2000 et 2999 km: 360 EUR pour voyage standard et 410 EUR pour voyage vert.	<ul style="list-style-type: none">En fonction de la distance parcourue par chaque participant.Distances calculées à l'aide du calculateur de distance fourni par la Commission européenne

➤ Frais d'inscription aux cours:

Coûts couvrant les frais d'inscription aux cours et formations pour les membres du personnel.

Mécanisme de financement	Montants	Règle de répartition
Contribution aux coûts unitaires	<ul style="list-style-type: none">80 EUR par participant par jour (max 800 EUR par membre du personnel dans une même convention de subvention).	En fonction de la durée de l'activité.

Règles de financement pour projets de mobilité à court-terme et des organismes accrédités

➤ Soutien linguistique:

Coûts pour la mise à disposition de formations/matériel d'apprentissage des langues pour les participants qui doivent améliorer leur connaissance de la langue dans laquelle ils étudieront ou suivront une formation dans le cadre de leur activité.

Mécanisme de financement	Montants	Règle de répartition
Contribution aux coûts unitaires	<ul style="list-style-type: none">○ 150 EUR par participant éligible pour l'utilisation de la plateforme OLS mais ne pouvant pas y avoir accès en raison de l'indisponibilité de la langue ou du niveau requis (à l'exclusion des membres du personnel en mobilité de moins de 31 jours).○ Pour les élèves participant à une mobilité individuelle (pas séjours de groupe).○ 150 EUR additionnels par élève participant à une mobilité long-terme.	En fonction du nombre de participants

➤ Coûts exceptionnels:

Frais de voyage élevés pour les participants et leurs accompagnateurs qui ne peuvent pas être couverts par la catégorie standard «Voyage» en raison de l'éloignement géographique ou d'autres obstacles.

Frais de visa et frais connexes, titres de séjour, vaccins et attestations médicales.

Mécanisme de financement	Montants	Règle de répartition
Frais réels	<ul style="list-style-type: none">○ Frais de voyages élevés : 80% des frais éligibles (dans les cas où la contribution aux frais de voyage basée sur le coût unitaire ne couvre pas 70 % des frais de voyage des participants).○ Frais de visa et frais connexes, titres de séjour, vaccins, certificats médicaux: 100 % des coûts éligibles	la demande doit être justifiée dans la candidature.

Règles de financement pour projets de mobilité à court-terme et des organismes accrédités

➤ Soutien pour l'inclusion:

Deux types de coûts éligibles pour soutenir vos participants ayant moins d'opportunités:

Coûts éligibles	Mécanisme de financement	Montants	Règle de répartition
Soutien pour l'inclusion des organisations: Coûts liés à l'organisation des activités de mobilité pour participants ayant moins d'opportunités.	Contribution aux coûts unitaires	<ul style="list-style-type: none">○ 100 EUR par participant	<ul style="list-style-type: none">○ En fonction du nombre de participants avec moins d'opportunités.
Soutien pour l'inclusion des participants: Coûts additionnels concernant directement les participants avec moins d'opportunités et leurs accompagnateurs (y compris les frais de voyage et de séjour, si non couvert par les catégories budgétaires «voyage» et «soutien individuel»)	Frais réels	<ul style="list-style-type: none">○ 100% des coûts éligibles	<ul style="list-style-type: none">○ La demande doit être justifiée dans la candidature.

L'action-clé 1 pour les élèves et les membres du personnel du secteur de l'enseignement scolaire

• Par où commencer?

- Mener une réflexion en équipe sur le projet que l'on souhaite développer. (Besoins? Objectifs? Public cible? Ressources en interne?).
- Consulter le guide du programme: <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/programme-guide/erasmusplus-programme-guide>
- Consulter les formulaires de candidature: <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/node/7?>
- Participer aux séances d'aide à la candidature de l'équipe action-clé 1:
 - Projets de mobilité courte durée : le jeudi 27/01/2022 de 10h à 12h
 - Demande budgétaire pour organismes accrédités: le jeudi 27/01/2022 de 14h à 16h

• Où trouver des partenaires et de l'inspiration?

- Les plateformes européennes:
 - La plateforme des résultats Erasmus+ - <https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/>
 - eTwinning - <https://www.etwinning.net/fr/pub/index.htm>
 - School education gateway - <https://www.schooleducationgateway.eu/en/pub/index.htm>
- Les séminaires européens Erasmus + (TCA): <https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/seminaires-internationaux-tca/quest-ce-que-cest/>
- Les cafés avec Erasmus+, organisés par l'équipe Promotion et Valorisation de l'AEF-Europe une fois par mois: <https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/ou-trouver-de-linspiration/un-cafe-avec-erasmus/>

• Une question ?

- communication@aef-europe.be



Suivez-nous sur les réseaux sociaux

#ErasmusPlusMovesEurope

et inscrivez-vous à notre newsletter

www.erasmusplus-fr.be



 Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.

